



POUR LES ELEVES :

- Une carte d'accès « Carte Jeune Région » est délivrée par la Région à chaque élève. Celle-ci doit être demandée par les représentants légaux par internet, dès le mois de juin, sur le site www.cartejeune.laregion.fr dans la rubrique « Demander sa carte jeune région ». Lors de l'inscription, il est important de compléter soigneusement toutes les rubriques (Mettre le nom de l'élève en majuscule et le prénom en minuscule). Si des difficultés apparaissent, il faut appeler le 05.32.30.00.40. Ce numéro est dédié aux familles. Quelques jours plus tard et après validation du dossier, la carte est envoyée à la famille avec le sticker de l'année scolaire en cours. Il est à coller sur cette carte à l'endroit indiqué. Il en sera de même pour les années suivantes. Cela permet ainsi de l'actualiser.
- La carte reçue (y compris celle de l'année précédente) est activée fin aout dès lors que l'élève est inscrit dans l'établissement. Il est donc inutile de passer au service intendance pour l'activer.
- Au cas où la carte ne serait pas parvenue avant la rentrée, une carte provisoire **est prêtée provisoirement** par l'établissement. Cette carte provisoire sera valide 15 jours.

Les élèves doivent passer voir Mme Estrade avant la fin de validité de la carte provisoire : Rez de chaussée du bâtiment E17 (service intendance) afin de faire activer la carte reçue par la Région **et rendre la carte provisoire.**

POUR LES ADULTES :

- Passer voir Mme Estrade afin de l'obtenir : Rez de chaussée du bâtiment E17 (service intendance)



**COMMENT OBTENIR
UNE CARTE/ BADGE**


La carte jeune région est un dispositif mis en place par la Région Occitanie.

Ce dispositif permet à tous les lycéens et lycéennes d'obtenir des aides en fonction de leur scolarité ou formation.

Les élèves qui peuvent en bénéficier doivent être scolarisés dans un établissement de la Région Occitanie que ce soit en :

- lycée public ou privé sous contrat d'association avec l'état,
- EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté),
- Maison Familiale et Rurale,
- Association ASEI (Agir – Soigner – Eduquer – Insérer),
- E2CR (Ecole de la 2^{ème} Chance Régionale).

**POURQUOI UNE
CARTE BADGE**

	<p>Grâce à cette carte, les élèves bénéficient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du prêt des livres scolaires papiers ou numériques, - de la gratuité du 1^{er} équipement professionnel pour que les élèves disposent tous du même équipement de qualité, - d'un ordinateur portable pour tous les élèves de seconde générale et professionnelle, - de l'aide à l'achat d'une licence sportive (UNSS) d'un montant de 15 € et de l'aide à la lecture de loisirs d'un montant de 20 €. <p>Dès le 1^{er} jour de la rentrée, l'élève doit être en possession de sa carte jeune.</p> <p>Elle est obligatoire pour les entrées et sorties de l'établissement et pour l'accès à la restauration et l'internat. Elle est nominative avec photo et ne doit absolument pas être prêtée. Elle accompagne chaque jeune tout au long de sa scolarité ou de sa formation. Si l'élève la perd ou la casse en cours d'année, il faut faire une demande de renouvellement via le site internet de la carte jeune dans la rubrique « Espace jeune ». La connexion se fait à l'aide de l'identifiant (inscrit dans le courrier avec l'envoi de la carte) et le mot de passe (choisi par la famille durant l'inscription). Il est important de conserver tous ces renseignements, ils seront utiles lors des connexions.</p>
<p>QUAND L'AVOIR ?</p>	<p>TOUT LE TEMPS DANS L'ENCEINTE DE L'ETABLISSEMENT</p> <p>Dès le 1er jour de la rentrée, l'élève doit obligatoirement être en possession de sa carte. Celle-ci est personnelle, incessible et obligatoire Elle est indispensable pour entrer et sortir de l'établissement et passer au self.</p> <p>Cette carte est valable pour toute la durée de la scolarité.</p>
<p>EN CAS D'OUBLI, de PERTE ou VOL</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En cas d'oubli, aucune carte provisoire ne sera prêtée par le service intendance (sauf pour les internes). Les accès et sorties ne se feront qu'aux heures d'ouverture du portail en présence d'un AED. ➤ En cas de détérioration, de perte ou vol, il appartiendra au détenteur de la carte de le signaler sans délai au service intendance et de procéder à une demande de renouvellement de sa carte auprès sur le site de la carte jeune Région : www.cartejeune.laregion.fr. ➤ Les personnels de loge ont autorité pour signaler tout dysfonctionnement auprès de l'équipe de direction. ➤ Au self, il faudra prendre un ticket à la borne située dans le hall d'entrée du self. Ce ticket provisoire qui ne permet pas l'accès au lycée (entrée-sortie), est valable pour toute la journée (les internes doivent donc le garder du matin au petit déjeuner jusqu'au repas du soir). Un code (valable toute la scolarité) sera distribué en début de scolarité.